

MAIRIE D'ILLANGE



MARC LUCCHINI
MAIRE

ARRÊTÉ

N° 2025-011 du 3 mars 2025

**portant occupation du domaine public parking du gymnase
par le cirque les clowns d'Italie du 11 au 13 avril 2025**

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande de M. GOUGEON Yves, représentant le cirque les clowns d'Italie, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, parking du gymnase à Illange du 11 au 13 avril 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des participants,

ARRÊTE :

Article 1 : Le cirque les clowns d'Italie représenté par M. GOUGEON Yves est autorisé à occuper le domaine public, parking du gymnase du vendredi 11 avril 2025 à 14h au dimanche 13 avril 2025 à 19h.

Article 2 : La circulation et le stationnement automobile seront interdits, sauf véhicules de secours, sur le lieu d'implantation du cirque.

Article 3 : L'organisateur respectera les lieux empruntés en les rendant en état de propreté, procédera à titre personnel à l'alimentation électrique par un groupe autonome ou en s'approvisionnant auprès de EDF LORRAINE T. 0810 333 378, procédera au retrait des panneaux d'affichage après le dernier spectacle. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante des Brigades de Gendarmerie Guénange-Metzervisse
- M. GOUGEON Yves, représentant le cirque les clowns d'Italie
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté n° 2025-011
a été publié le 3 mars 2025

Illange, le 3 mars 2025
Le Maire,

